

## **COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2023**

L'Assemblée Générale annuelle de la Fédération des Chasseurs de la Sarthe s'est déroulée le Samedi 29 Avril 2023 au Palais des Congrès du Mans.

### **Administrateurs Présents :**

M. Henri-Jacques DE CAUMONT LA  
FORCE

M. Denys PALAYRET

M. Xavier LELIEVRE

M. Eric BRUNEAU

M. Yves GORTEAU

M. Thomas RENOU

M. Thierry LEVASSEUR

M. Vincent OZANGE

M. Jérôme BOBET

M. Richard AHIER

M. Pierre-Louis CHEVREAU

M. Jean-Claude CRUCHET

M. Jean Louis HARDOUIN

M. Jean-Luc JANVIER

### **Administrateurs Absents, Excusés :**

Mme Marie-Solène DAVID

---

L'Assemblée est ouverte dès 9h par Monsieur DE LAAGE Stéphane, présentateur qui remercie l'ensemble des présents de l'intérêt qu'ils portent à la Fédération. Il salue également, Monsieur Willy SCHRAEN, Président de la Fédération Nationale des Chasseurs.

Notre Président Henri-Jacques de CAUMONT la FORCE prend la parole et remercie à son tour l'ensemble des présents et salue :

Monsieur Le Préfet de la Sarthe : Emanuel AUBRY,

Les Parlementaires Sénateurs : Monsieur VOGEL et de NICOLAY et députés ;  
Monsieur MARTINEAU et Madame DELPECHE

Le Président de la Fédération de Pêche,

Monsieur MEYZIE Bernard, Directeur de la DDT,

Monsieur LANDELLE, Chef de Service de l'OFB,

Monsieur JUSTEAU, Président de la FRC,

### **Registre des votants :**

- 68 territoires pour 1833 voix.
- 9 chasseurs individuels pour 17 voix.

Soit un total de 77 votants pour 1850 voix.

## **1-Rapport moral du Président :**

Depuis la dernière Assemblée Générale en date du 23 Avril 2022, la vie de votre Fédération a été sensiblement modifiée.

Tout d'abord l'élection du nouveau Conseil d'Administration qui a vu arriver des têtes nouvelles avec également des idées nouvelles que nous avons essayé durant toute l'année de mettre en place.

Il y a eu tout d'abord la réorganisation des services de notre Fédération, services administratif et technique. Les missions de chacun ont été précisées et clarifiées. Pour ceux qui sont venus au siège de la Fédération, vous avez vu qu'il y avait des changements physiques pour la meilleure réception des chasseurs.

Dès son intronisation, le nouveau Conseil s'est attaqué à la gestion et au financement des dégâts agricoles. Depuis plusieurs années je vous ai alerté sur l'augmentation de ces dégâts, vous avez réagi en augmentant la régulation, ce qui a stoppé l'augmentation des surfaces impactées. Néanmoins, il a fallu se résoudre à mettre en place la contribution des territoires. Tout l'hiver, les Administrateurs ont planché pour que cette contribution soit la mieux répartie possible. Cela n'est pas simple, ils se sont réunis plusieurs fois et ont écouté les remarques qui leurs ont été faites lors des réunions départementales.

Le résultat de nos réflexions vous sera présenté tout à l'heure et vous pourrez exprimer par vote quelle option vous semblera la meilleure.

Ne pensez pas que cette contribution nous fait plaisir mais elle préserve l'avenir financier de votre Fédération et est modulable selon les résultats de chaque campagne.

Notre Assemblée d'aujourd'hui est donc consacrée à l'étude de ces propositions qui seront faites pour essayer de résoudre l'équation population en surnombre et dégâts aux cultures.

Bonne Assemblée.

## **1-PROCES VERBAL AG 29/04/2022 :**

Le compte rendu de l'AG 2022 est adopté sur demande de Monsieur le Président (5 abstentions).

## **2-SAISON CYNÉGÉTIQUE 2023-2024 :**

Monsieur Vincent OZANGE, 1<sup>er</sup> Vice-Président prend la parole et présente les décisions du Conseil d'Administration pour la saison à venir.

### **Calendrier 2023-2024 :**

- Ouverture Générale : Dimanche 24 Septembre 2023
- Fermeture Générale : Jeudi 29 Février 2024
- Ouverture anticipée du Sanglier : Mardi 1er Août 2023
- Fermeture anticipée Lièvre et Perdrix : Dimanche 17 Décembre 2023
- Fermeture anticipée Faisan commun (GIC et hors GIC) : Dimanche 14 Janvier 2024

- En application de l'article L-424 du Code de l'Environnement, la fermeture du faisan commun et de la perdrix rouge est demandée au Jeudi 29 Février 2024 (uniquement sur les chasses à caractère commercial inscrites au Registre du Commerce)
- Faisan vénéré : Jeudi 29 Février 2024

**Les dates ci-dessus présentées sont approuvées par l'Assemblée Générale. (1 opposition)**

### **Timbres annuels :**

- Timbre Fédéral à 65 €
- Timbre Fédéral annuel Grand Gibier à 40 €
- Timbre Fédéral nouveaux chasseurs « réfaction première validation annuelle (valable sur tout le territoire national) » : 30 €

### **Timbres temporaires :**

- Timbre Fédéral temporaire 9 Jours à 30 €
- Timbre Fédéral temporaire 3 Jours à 15 €
- Timbre Grand Gibier temporaire 9 Jours à 30 €
- Timbre Grand Gibier temporaire 3 Jours à 25 €

### **Assurance MMA :**

- L'assurance chasse RC MMA à 25 €

**Les tarifs ci-dessus présentés sont approuvés par l'Assemblée Générale. (1 abstention)**

### **Cotisations de Garderie :**

- Réserve chasse fédérale : 65 € le timbre quelle que soit la superficie
- Jusqu'à 20 Ha : 80 €
- De 21 à 50 Ha : 105 € ou 85 € avec Garde Particulier
- De 51 à 100 Ha : 135 € ou 109 € avec Garde Particulier
- De 101 à 200 Ha : 165 € ou 133 € avec Garde Particulier
- Au-delà de 200 Ha : 0,50 € de l'hectare plus un droit fixe de 130 €  
0,40 € de l'hectare plus un droit fixe de 130 € si GP

**Les tarifs ci-dessus présentés sont approuvés par l'Assemblée Générale. (1 abstention)**

### **Adhésions ou affiliations & plan de chasse 2022-2023 :**

- Affiliation plan de chasse : 65 €
- Chevreuil ou Daim : 30 €
- Grands animaux CEM : 165 €
- Grands animaux CEF/JCB : 140 €
- Bracelets enclos : 30 €
- Frais d'envoi des bracelets : 10 €

**Les tarifs ci-dessus présentés sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

### **Aménagements de territoires (adhérents sous contrat de service) :**

- Agrainoir petit gibier : 4,60 €
- Point d'eau : 3.00 €
- Culture Petit Gibier : 130 € / ha avec un maximum de 1% de la superficie gardée

### **ESOD (adhérents sous contrat de service) :**

- Renard adulte : 5 €
- Renardeau : 2 €

### **RESERVE REFUGE (adhérents sous contrat de service) :**

- 1,50 €/ha avec un minimum de 10% de la superficie gardée

### **LACHER D'OISEAUX (adhérents sous contrat de service) :**

- 3.00 €/par oiseau (faisans-perdrix) avec un maximum de 30 oiseaux au 100 ha gardée

Monsieur Mickaël PATAULT, technicien de la Fédération prend parole et présente les Jachères Environnement Faune Sauvage et fait part d'une nouveauté du contrat pour les agriculteurs (valorisé dans la PAC)

**Formule 1 :** Parcelle de 0,10ha à 2ha, gelée à 100% et implantée à partir de cultures en mélange (millet, sarrasin, sorgho, maïs...) 100€/ha.

**Formule 2 :** Parcelle de 1ha à 5ha avec au minimum 20% de la parcelle gelée et implantée avec les cultures en mélange de la formule 1 sous formes de bandes ou d'îlots. Le reste du couvert est composé de plantes herbacées : 90€/ha.

**NOUVEAU Formule 3 : Jachère mellifère :** Ensemencées d'un mélange d'au moins 5 espèces appartenant à la liste nationale :

- Formule 3.1: Parcelle jusqu'à 2ha gelée à 100% en couvert mellifère : 230 €/ha.
- Formule 3.2 : Parcelle jusqu'à 5ha gelée à 20% minimum en couvert mellifère sous forme de bandes ou d'îlots : 115 €/ha.
- Formule 3.3 : Implantation en bande (bordures de champs, chemins...) de minimum 5 mètres de large : 230 €/ha.
- Broyage possible uniquement à partir du 15 octobre



Les tarifs ci-dessus présentés (Aménagement territoire, Réserve Refuge, ESOD, Lâcher d'oiseaux JEFS) sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée Générale.

**Les subventions ci-dessus présentées sont approuvées à l'unanimité par l'Assemblée Générale.**

### **3-M. Willy SCHRAEN, Président de la FNC :**

Monsieur Willy SCHRAEN a retenu l'attention de toute l'Assemblée pendant plus d'une heure et a répondu aux questions posées du public.

Principaux points à retenir :

**La chasse est un mode de vie :** « A tous ceux qui veulent nous limiter à une fonction de régulateur, je dis non. Mon métier n'est pas chasseur ! c'est ma passion ! ».

**Une enveloppe totale de 80 millions d'euros accordée par l'Etat pour faire baisser les dégâts (sous conditions) :** « C'est la preuve que la FNC est un interlocuteur crédible et écouté

et que le Président de la République a tenu l'engagement écrit qu'il avait formulé en avril dernier auprès des FDC ».

**La sécurité pour les chasseurs et les non-chasseurs :** « Nous n'avons pas attendu les politiques pour nous mobiliser et agir ».

**La police de la chasse qui s'éteint tranquillement à l'OFB :** « C'est ce qu'affirment les syndicats de l'Etablissement public, en évoquant une baisse de 87 % du temps consacré à la police de la chasse à l'OFB. Je rappelle à l'Etat que nous avons des compétences en la matière, et qu'il peut s'appuyer sur le réseau des fédérations et des gardes particuliers.

**Vivre ensemble :** « Avec un peu de bon sens et de dialogue, nous pouvons continuer à vivre ensemble. Ne tombons pas dans ce piège politique grotesque qu'on nous tend, à savoir, monter les gens les uns contre les autres à des fins de chaos ».

**La chasse est devenue un sujet médiatiquement permanent voir un projet politique :** « Toute personne qui par idéologie, bêtise ou opportunisme attaque la chasse ou la ruralité me trouve sur son chemin. Je vous demande de mener ce combat avec moi !

**Valoriser la venaison :** « Promouvoir la venaison française pour la rendre plus accessible aux consommateurs français est mon objectif ».

Monsieur Willy SCHRAEN remercie tous les présents dans salle pour leur amitié et le soutien sans faille qu'ils lui témoignent. « Ne baisser pas les bras et ne renoncer pas à ce que nous sommes, à ces valeurs que nous portons fièrement. Vive la chasse ! Vive la ruralité ! »

Monsieur Hervé KEMLIN est le premier adhérent de notre Fédération à échanger avec Monsieur SCHRAEN, il évoque la suppression du timbre grand gibier et la création de la contribution territoriale qu'il nomme une taxe à l'hectare chassé, et demande à Monsieur SCHRAEN de faire la demande au Président de la République de bien vouloir supprimer la loi sur les Dégâts causés par le grand gibier cynique et scélérate qui fait porter uniquement aux chasseurs les indemnisations.

Monsieur SCHRAEN reprend parole et lui répond que la baisse du tarif du permis National était demandée et qu'il y aura bientôt un permis unique. Concernant, la loi, il demande qui paiera le monde agricole ? Il faut trouver un accord avec le monde agricole, qui ? le département, la région, ..., personne ne veut payer.

Il rappelle qu'il fait tout ce qu'il peut pour que les chasseurs arrêtent de payer. Il annonce que ça va coûter de plus en plus cher et qu'il finira par donner pour ordre aux Fédérations de ne plus payer les Dégâts au détriment de son poste de Président de la FNC. Il dit : « je préfère partir pour défendre une cause juste que de voir une fiscalisation de la chasse augmenter systématiquement. On est obligé de payer ; vous ne payez pas : TUTELLE ».

IL FAUT QU'ON TROUVE UNE SOLUTION DANS LES 3 ANS A VENIR. Il informe l'Assemblée qu'il se battra.

Il est évoqué la sécurité concernant l'utilisation de la chevrotine par un adhérent : Monsieur SCHRAEN répond que dans son département du Pas de Calais, ou il est Président Départemental l'utilisation de la chevrotine ne sera pas mise en place. Il explique qu'il s'agit d'une disposition de la boîte à outil qui s'adaptera ou non dans les départements après échanges avec le Président et le Préfet. Il donne l'exemple des Landes où ils le font. Dans les zones péri-urbaines, il est parfois difficile de tirer avec une balle et de mettre des chiens dans certaine zone où la chevrotine sera utile. Il explique qu'elle sera à l'avenir utilisée mais pas forcément sur l'ensemble des départements mais sur certain secteur. Il évoque que les louvetiers l'utilisent déjà.

Un chasseur de la salle, maraicher et céréalier, expose son problème à savoir qu'il n'est indemnisé qu'à hauteur de 50 % du prix de vente HT. Monsieur SCHRAEN lui répond que c'est local, et que dans son secteur c'est la même chose. Il donne l'exemple d'un dossier « Fraises » dans son département. C'est la loi et la Fédération indemnise à 50 %, il lui donne conseil de voir ça avec le Président et le Conseil d'Administration.

Monsieur Hugues Du RIVAU, chasseur et représentant de la propriété rurale explique qu'il est opposé à cette taxe sur la forme et dit qu'elle est injuste sur notre territoire.

Il est choqué qu'au niveau National suite à l'accord signé avec le Monde agricole qu'il n'y avait pas le monde forestier ni la Propriété Privée Rurale Nationale et demande à notre Président National des Chasseurs de revoir la question et de trouver d'autres solutions qu'une taxe. Il propose une solution à savoir les assurances. Monsieur SCHRAEN répond que la loi de 2019 pour le permis National a ramené 50 millions d'euros dans les caisses de la chasse Française. Il rappelle que le permis national concerne le budget Général et les indemnisations Dégâts le budget Dégâts. Il a déjà pensé aux assurances qui existent déjà dans d'autres pays. La taxe territoire doit être juste quand elle est appliquée aux territoires qui provoquent des dégâts.

La dernière question est pour Monsieur Jean-Michel SIMON qui a beaucoup de soucis de sangliers. Il voudrait interdire l'agrainage dans les zones de dégâts et faire sortir les sangliers via les louvetiers et demande le tir de nuit à la vision nocturne. Monsieur SHRAEN confirme avoir donné son accord à notre Ministre de la Transition Ecologique concernant la visée nocturne à nos louvetiers. Il est d'accord que les louvetiers devraient avoir plus de moyen dans leurs missions. Nous attendrons ce qui sortira de cet accord. Pour l'agrainage, suite à l'accord signé, tous les départements vont pouvoir réagrainier. Le problème n'est pas le sanglier mais les Dégâts. L'agrainage dissuasif autorisé et cadré peut être une très bonne chose. Il rappelle que s'il n'y avait plus de sangliers il n'y aurait plus de chasseurs. Il faut un juste milieu dans chaque département. Il rappelle que la gestion doit d'abord et avant tout rester dans les mains des chasseurs.

L'Assemblée applaudit l'intervention de Monsieur Willy SCHRAEN.

#### **4-LA CONTRIBUTION TERRITORIALE :**

Monsieur Vincent OZANGE rappelle le constat qu'il y a moins de chasseurs mais plus de sangliers, il revient sur l'augmentation des céréales l'année dernière et présente le graphique concernant les indemnisations Dégâts versées face aux résultats comptables sur les dernières années.

Il présente aussi à l'Assemblée que le Conseil d'Administration a sensibilisé les territoires peu ou pas chassés à mener des actions de chasse sur cette fin de saison cynégétique pour éviter les dégâts sur les semis de maïs. Les techniciens de la Fédération ont eu pour consigne d'aller sur les secteurs problématiques pour les inciter à chasser le sanglier en mars. Il évoque la battue menée par un Louvetier sur le territoire de l'ASPAS avec résultat ainsi que l'ouverture de la chasse au sanglier au 1<sup>er</sup> août prochain sous conditions au lieu du 15 août. Il rappelle que le Conseil d'Administration travaille sur la boîte à outils qui sera proposée au Préfet et indique que la chevrotine ne figura pas dans la boîte à outils.

Monsieur Jérôme BOBET Trésorier de la Fédération revient sur les 5 réunions de début d'année où le Conseil d'Administration a présenté son projet pour la mise en place de la Contribution Territoriale. Le premier objectif étant de subvenir au déficit chronique lié aux dégâts de gibiers.

La Sarthe est découpée en 28 unités de gestion, les cervidés et sangliers sont concernés et enfin 3 hectares de plaines égale à 1 hectare de bois.

La méthode de calcul se compose de deux parties à savoir la partie fixe qui correspond aux frais administratifs et techniques qui doit collecter 50% du déficit N-1 et la part variable qui correspond aux secteurs déficitaires (différence entre les recettes des bracelets et les dépenses liées aux indemnisations dégâts versées).

## OPTION 1 :

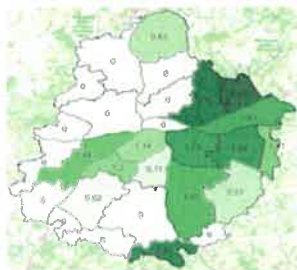
**PART FIXE BOISÉE 0,95 €/ha**



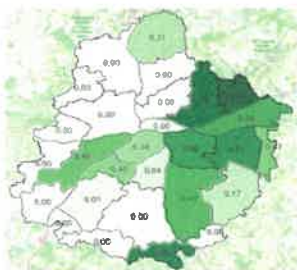
**PART FIXE PLAINE 0,32 €/ha**



**PART VARIABLE BOISÉE**



**PART VARIABLE PLAINE**



### Exemple d'objectif Option 1

Territoire 150ha bois et 300 ha  
plaine sur le secteur n°1

$$\text{PART FIXE} = (150 \times 0,95) + (300 \times 0,32) = 238,50 \text{ €}$$

$$\text{PART VARIABLE} = (150 \times 0,63) + (300 \times 0,21) = 157,50 \text{ €}$$

$$\text{MONTANT CONTRIBUTION TERRITORIALE} = 396,00 \text{ €}$$



17

Le Trésorier rappelle que l'option 1 permet la présentation d'un budget équilibré pour la saison 2023-2024, et que l'option 2 qui émane des retours et des remarques lors des réunions de janvier et février dernier un budget 2 déficitaire de 150 000 € puisque la Fédération peu subvenir à ce déficit aux vues de ses Réserves déjà acquises.

## OPTION 2 :

**PART FIXE BOISÉE 0,71 €/ha**



Baisse de 25 %  
de l'option 1  
pour la part fixe

**PART VARIABLE BOISÉE**



Plafonnée en totalité à  
3 fois de la part fixe

### Exemple d'objectif Option 2

Territoire 150ha bois et 300 ha plaine sur le  
secteur n°1

$$\text{PART FIXE} = (150 \times 0,71) + (300 \times 0,24) = 178,50 \text{ €}$$

$$\text{PART VARIABLE} = (150 \times 0,48) + (300 \times 0,16) = 120,00 \text{ €}$$

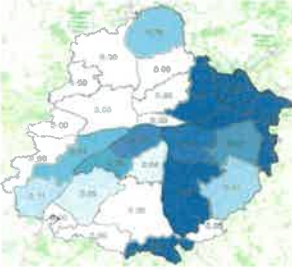
$$\text{MONTANT CONTRIBUTION TERRITORIALE} = 298,50 \text{ €}$$

**PART FIXE PLAINE 0,24 €/ha**



Baisse de 25 %  
de l'option 1  
pour la part fixe

**PART VARIABLE PLAINE**



19



## OPTION 2 :

| Secteur | Part Fixe |        | Part Variable |        |
|---------|-----------|--------|---------------|--------|
|         | Bois      | Plaine | Bois          | Plaine |
| 1       | 0,71      | 0,24   | 0,48          | 0,16   |
| 2       | 0,71      | 0,24   | 0             | 0      |
| 3       | 0,71      | 0,24   | 1,42          | 0,47   |
| 4       | 0,71      | 0,24   | 0             | 0      |
| 5       | 0,71      | 0,24   | 0             | 0      |
| 6       | 0,71      | 0,24   | 1,42          | 0,47   |
| 8       | 0,71      | 0,24   | 1,42          | 0,47   |
| 10      | 0,71      | 0,24   | 1,11          | 0,37   |
| 12      | 0,71      | 0,24   | 1,2           | 0,4    |
| 13      | 0,71      | 0,24   | 1,1           | 0,37   |
| 14      | 0,71      | 0,24   | 1,42          | 0,47   |
| 15      | 0,71      | 0,24   | 0,39          | 0,13   |
| 16      | 0,71      | 0,24   | 1,42          | 0,47   |
| 17      | 0,71      | 0,24   | 0             | 0      |
| 18      | 0,71      | 0,24   | 1,42          | 0,47   |
| 19      | 0,71      | 0,24   | 0             | 0      |
| 20      | 0,71      | 0,24   | 0             | 0      |
| 21      | 0,71      | 0,24   | 0,13          | 0,04   |
| 22      | 0,71      | 0,24   | 0,15          | 0,05   |
| 23      | 0,71      | 0,24   | 0             | 0      |
| 24      | 0,71      | 0,24   | 0,34          | 0,11   |
| 25      | 0,71      | 0,24   | 1,07          | 0,36   |
| 27      | 0,71      | 0,24   | 0,71          | 0,24   |
| 28      | 0,71      | 0,24   | 0             | 0      |
| 29      | 0,71      | 0,24   | 0             | 0      |
| 30      | 0,71      | 0,24   | 0             | 0      |
| 31      | 0,71      | 0,24   | 0             | 0      |
| 32      | 0,71      | 0,24   | 0             | 0      |

• Taux par secteur

• Part fixe  
Boisée – Plaine

• Part variable  
Boisée - Plaine



20

Monsieur Patrick GENTIL prend la parole compare le vote à venir comme le vote de l'âge du départ à la retraite...

Il revient sur l'entretien qu'il a eu avec Monsieur le Président lors de son passage au sein de notre Fédération pour visualiser les comptes comptables 2021-2022. Il fait part à l'Assemblée que notre Fédération dispose de 2 millions d'euros de trésorerie au 30 juin 2022 et qu'il faut l'utiliser intelligemment à un moment.

Le présentateur reprend parole et confirme à Monsieur Patrick GENTIL qu'il s'agit de l'option 2 et qu'il n'y aura pas d'option 3. Monsieur Patrick GENTIL n'est pas d'accord avec le choix de l'option 1 ou 2 et Il explique qu'en Assemblée Générale, on peut avoir le droit de refuser toute contribution.

Il insiste et précise que la trésorerie de la Fédération permet le vote nul de la contribution option 1 ou 2.

Il revient sur ce qu'il a dit l'année dernière lors de l'Assemblée et a écrit au Trésorier pour la mauvaise gestion de la trésorerie et qu'une partie de celle-ci à savoir 15% devrait être placée en actions (BNP PARIBAS - Stellantis) et évoque que nous aurions dégagé 124 000 €.

Il évoque l'article 76 des Statuts concernant le coût des actions afférentes aux Dégâts de gibiers. Il dit qu'aucune action préventive n'a été mise en place.

Monsieur Patrick GENTIL propose d'arrêter le projet de la contribution et qu'on étudie cette année ce qui est fait dans les autres Fédérations pour prévenir et faire baisser conformément à l'accord national obtenu de 20 à 30% des surfaces. Il faut agir avant de mettre une taxe.

Monsieur Jérôme BOBET reprend Monsieur GENTIL en lui rappelant que dans les autres Fédérations, la contribution Territoriale est mise en place depuis 2019. Il rappelle que depuis 2019, les différents déficits ont été couverts grâce à notre trésorerie et heureusement. Il explique que si nous ne faisons rien, d'ici quatre ans, les services de la Préfecture prendront les pouvoirs et décideront pour les Chasseurs.

Le Trésorier confirme à Monsieur Patrick GENTIL que nous ne ferons aucun placement boursier avec l'argent des Chasseurs et qu'il aurait dû se présenter aux différentes réunions de janvier et février dernier lors desquelles il aurait pu débattre.

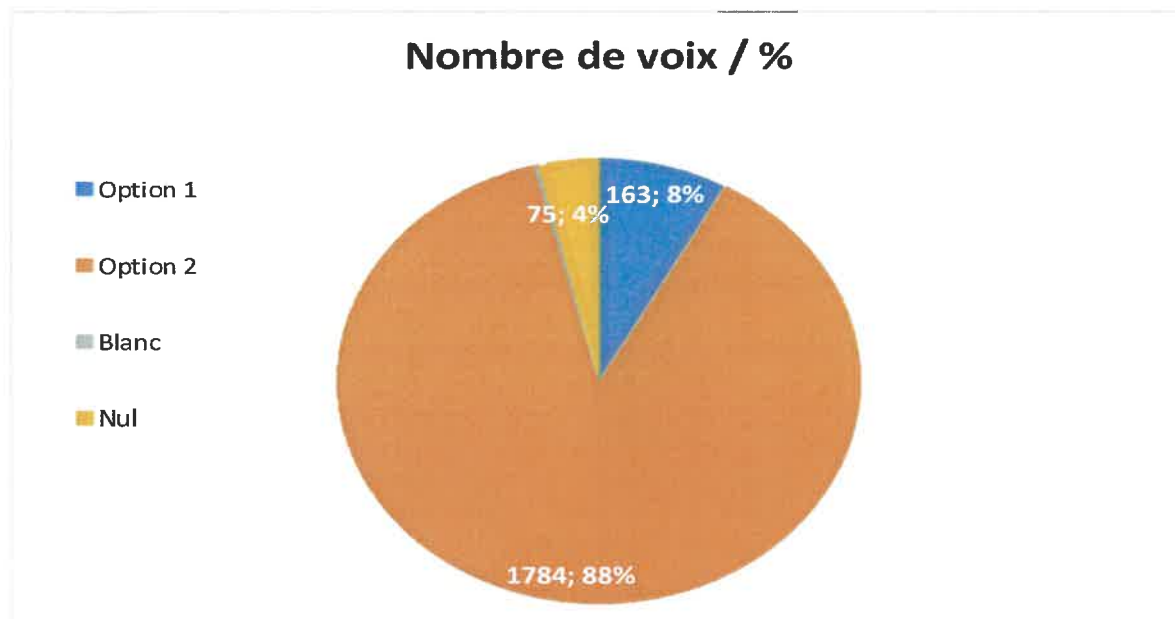
L'Assemblée procède au vote à bulletin secret de l'option1 ou l'option 2 de la Contribution Territoriale

Il est demandé à 4 personnes de l'Assemblée de participer au dépouillement.



Pendant le passage des urnes, Les Echos du Bois Soucis animent l'Assemblée avec leurs trompes de chasse.

Monsieur Vincent OZANGE annonce le résultat du vote, l'option 2 est retenue par l'Assemblée Générale 2023 :



163 votes pour l'option 1 – 1784 votes pour l'option 2 – 6 votes blanc – 75 votes nul

### **5-BILAN COMPTABLE 2021-2022 :**

Le présentateur reprend parole et transmet la parole à notre Expert-Comptable, Monsieur Jean-Pierre VOGEL, et indique qu'il va d'abord présenter les comptes de la Fédération sur l'exercice écoulé 2021-2022 suivi du Commissaire aux Comptes Madame Sylvie LESTIC.

#### **Bilan au 30/06/2022 :**

L'actif, qui regroupe l'ensemble des biens et des créances de la FDC avec les immobilisations nettes représentées par la valeur du siège social pour un montant de 1 527 474 €, Les disponibilités s'élèvent à 2 047 334 €, des stocks pour 24 048 €, des Créances à hauteur de 62 809 € et des Charges Constatées d'avance pour une valeur de 95 287 €. Soit un total de l'Actif pour 3 756 952 €.

Au Passif, nous retrouvons, les fonds propres de la Fédération pour 2 980 532 €, diminués du résultat déficitaire pour -473 638 €, des provisions retraites constatées pour 356 275 €, des emprunts à hauteur de 42 102 €, (fin de l'emprunt du siège social et emprunts des véhicules), des dettes fournisseurs et sociales comptabilisées pour 665 154 € et des produits constatés d'avance pour 186 528 €. Le total du passif est égal au total de l'actif pour 3 756 952 €.

| ACTIF                        | 30/06/2022         | 30/06/2021       | PASSIF                         | 30/06/2022         | 30/06/2021       |
|------------------------------|--------------------|------------------|--------------------------------|--------------------|------------------|
| Immobilisations Nettes       | 1 527 474          | 1 638 278        | Fonds Propres                  | 2 980 532          | 3 095 148        |
| Compte liaison Dégâts        | 0                  | 126              | Résultat Déficitaire           | --473 638          | - 114 616        |
| Stock                        | 24 048             | 18 499           | Provision retraite             | 356 275            | 317 076          |
| Créances                     | 62 809             | 54 179           | Fonds dédiés Eco Contribution  | 0                  | 23 162           |
| Charges Constatées d'Avances | 95 287             | 64 707           | Emprunts                       | 42 102             | 75 351           |
| Disponibilités Placements    | 2 047 334          | 2 035 074        | Dettes Fournisseurs & Sociales | 665 154            | 394 197          |
|                              |                    |                  | Produits Constatés d'Avance    | 186 528            | 20 545           |
| <b>TOTAL</b>                 | <b>3 756 952 €</b> | <b>3 810 863</b> | <b>TOTAL</b>                   | <b>3 756 952 €</b> | <b>3 810 863</b> |

### **Compte de Résultat au 30/06/2022 :**

Le compte de résultat est déficitaire pour – 473 638 €. Le montant des produits s'élève à 2 283 824 € (augmentation de 0.24 % par rapport à N-1), il est justifié par l'augmentation des bracelets (hausse de tarifs et de quantité des attributions), l'augmentation du timbre grand gibier provoque une variation de +16320 €. Comme chaque année, on constate la baisse des validations du permis de chasser. Les autres produits ont augmenté de 12 946 € liés au congé maternité de l'année.

Le montant des charges s'élève à 2 757 462 €. Cette augmentation par rapport à l'année dernière s'explique principalement par les indemnisations dégâts qui ont augmentées de 417 297 €, la hausse des achats est liée aux nouveautés du SDGC (cahier de battue et panneaux chasse en cours). La diminution des charges externes est liée à la baisse des actions à la BIODIVERSITE. Il fait remarquer la baisse des charges salariales entre les deux exercices liés à la fin du CDD (SDCG). Le montant des ressources s'élève à 2 283 824 €.

| COMPTES DE PRODUITS                               | 30/06/2022       | 30/06/2021       | Variation N-1   |
|---------------------------------------------------|------------------|------------------|-----------------|
| Taxes Plan Chasse Bracelets - matière             | 537 756          | 470 415          | 67 341          |
| Timbres Départementaux Grand Gibier               | 149 075          | 132 755          | 16 320          |
| Ventes (pièges, agrainoirs,...)                   | 44 985           | 27 650           | 17 335          |
| Contrats de services, garderie                    | 103 724          | 102 678          | 1 047           |
| Fonds Dédiés Biodiversité                         | 34 992           | 89 026           | -54 034         |
| Adhésions Territoriales                           | 157 059          | 158 382          | -1 323€         |
| Quote part reversée par l'Etat                    | 43 592           | 43 716           | -124            |
| Timbres Validations                               | 873 521          | 879 694          | -6 173          |
| Autres Produits (Frais dossier, Assurances GU...) | 164 604          | 151 658          | 12 946          |
| Péréquation réforme Compensation permis           | 107 374          | 106 996          | 378             |
| Produits Financiers                               | 13 449           | 14 450           | -1 002          |
| Conventions diverses                              | 33 422           | 34 916           | -1 494          |
| Produits Exceptionnels                            | 213              | 4 112            | -3 899          |
| <b>TOTAL PRODUITS.....</b>                        | <b>2 263 765</b> | <b>2 216 447</b> | <b>47 318 €</b> |
| Fonds dédiés Report non utilisé                   | 20 059           | 61 883           | -41 824€        |
| <b>TOTAL PRODUITS</b>                             | <b>2 283 824</b> | <b>2 278 330</b> | <b>5 494</b>    |

| COMPTES DE CHARGES                                                      | 30/06/2022       | 30/06/2021       | Variation N-1  |
|-------------------------------------------------------------------------|------------------|------------------|----------------|
| Achats (Pièges, Agrainoirs, ...)                                        | 43 693           | 28 428           | 15 265         |
| Clôtures électriques                                                    | 10 364           | 9 085            | 1 279          |
| Indemnisations Dégâts                                                   | 844 110          | 426 813          | 417 297        |
| Charges Externes                                                        | 441 529          | 486 985          | -45 456        |
| Impôts et Taxes                                                         | 65 977           | 66 227           | -250           |
| Salaires Charges Sociales                                               | 956 162          | 980 811          | -24 649        |
| Amortissements-Provisions                                               | 203 468          | 175 136          | 28 332         |
| Autres Charges (Subventions...)                                         | 115 960          | 120 209          | -4 249         |
| Charges Financières                                                     | 255              | 502              | -247           |
| +Charges Exceptionnelles                                                | 418              | 0                | 418            |
| Charges Contribution Financière, Péréquation Réforme et Ecocontribution | 75 527           | 75 587           | -60            |
| <b>TOTAL CHARGES.....</b>                                               | <b>2 757 462</b> | <b>2 369 783</b> | <b>387 679</b> |
| Fonds dédiés Engagement à réaliser                                      | 0                | 23 162           | -23 162        |
| <b>TOTAL CHARGES</b>                                                    | <b>2 757 462</b> | <b>2 392 946</b> | <b>364 517</b> |

|                        |                 |                 |  |
|------------------------|-----------------|-----------------|--|
| <b>RESULTAT GLOBAL</b> | <b>-473 638</b> | <b>-114 616</b> |  |
|------------------------|-----------------|-----------------|--|

### **Rapport du Commissaire aux Comptes du Cabinet SODEFI AUDIT :**

Madame LESTIC rappelle la mission du commissaire aux comptes, c'est-à-dire à analyser la procédure interne de la fédération et à contrôler les comptes annuels. Elle procède ensuite à la lecture de son rapport.

Opinion sur les comptes annuels :

« Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels.

Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice ».

Justification des appréciations :

« En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

L'annexe expose dans la note « informations générales complémentaires » que les comptes annuels sont établis suivant le plan comptable des Associations et le plan comptable des Fédérations Départementales de la Chasse. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre fédération, j'ai vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport ».

Vérifications et informations spécifiques :

« Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels ».

Rapport spécial sur les conventions réglementées du Cabinet SODEFI AUDIT :

« En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées. Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L.612-5 du Code de Commerce. »

La parole est laissée à une personne de l'Assemblée qui demande à Monsieur Jean-Pierre VOGEL pourquoi nous ne tenons pas compte de l'aide à hauteur de 150 000 €. Monsieur VOGEL reprend parole et lui explique que cette aide concerne l'exercice en cours et figurera sur les comptes arrêtés au 30/06/2023.

Le Bilan et le Compte de Résultat au 30 Juin 2022 sont successivement approuvés (4 abstentions), par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale donne quitus, au Conseil d'Administration sur sa gestion des fonds financiers et comptes de la Fédération et autorise, toutes opérations d'acquisition, d'échange ou de vente d'immeuble, nécessaires à l'accomplissement de l'objet de la Fédération ou à la gestion, d'ester en justice et donne au Conseil toutes autorisations nécessaires à ces fins. L'affectation du résultat déficitaire en report à nouveau est approuvé par l'Assemblée Générale.

## **6-BUDGET PREVISIONNEL 2023-2024 :**

Monsieur Jean-Pierre VOGEL poursuit avec le budget 2023-2024 suite au résultat du vote de la Contribution Territoriale à hauteur 323 000 € qui fera apparaître un déficit prévisionnel de 150 000 €. Monsieur Jean-Pierre VOGEL demande à Madame Angélique CAMEMBERT de lui apporter les Statuts et le Règlement Intérieur de la Fédération des Chasseurs afin de répondre à Monsieur Patrick GENTIL sur le vote à bulletin secret du budget et informe que le règlement intérieur prévoit un vote à bulletin secret si au moins 10 chasseurs le demande dans la salle.

Monsieur Jean-Pierre VOGEL rappelle qu'il s'agit que de prévision budgétaire et présente les éléments constitutifs des produits puis des charges en donnant les explications sur les variations par rapport au budget prévisionnel 2022- 2023.

Les ressources s'élèvent à 2 576 900 € et fait part d'une baisse des permis pris et des attributions plans de chasse. Pour les charges à hauteur de 2 726 900 €, Il évoque les éléments les plus importants à savoir les indemnisations dégâts à hauteur de 800 000 € justifié par l'incertitude des tarifs de l'énergie et des céréales.

### **Budget prévisionnel 2023-2024**

| COMPTES DE PRODUITS                               | Budget prévisionnel<br>2023-2024 | Budget prévisionnel<br>2022-2023 | Variation N-1  |
|---------------------------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------|
| Ventes (Pièges, agrainoirs...)                    | 49 300                           | 35 160                           | 14 140         |
| Contrats de services                              | 79 600                           | 105 000                          | -25 400        |
| Contribution Territoriale                         | 323 000                          | 0.00                             | 323 000        |
| Adhésions Territoriales                           | 156 700                          | 165 700                          | -9 000         |
| Quote part reversée par l'Etat                    | 42 100                           | 45 000                           | -2 900         |
| Timbres Validations                               | 947 465                          | 988 250                          | -40 785        |
| Taxes Plan Chasse Bracelets                       | 731 450                          | 802 210                          | -70 760        |
| Autres Produits (Frais dossier, Assurances GU...) | 211 685                          | 218 620                          | -6 935         |
| Produits Financiers                               | 12 500                           | 10 000                           | 2 500          |
| Reprise Provision Retraite                        | 3 000                            | 40 000                           | -37 000        |
| Produits Exceptionnels                            | 20 100                           | 0                                | 20 100         |
| <b>TOTAL PRODUITS.....</b>                        | <b>2 576 900</b>                 | <b>2 409 940</b>                 | <b>166 960</b> |

| COMPTES DE CHARGES               | Budget prévisionnel<br>2023-2024 | Budget prévisionnel<br>2022-2023 | Variation N-1  |
|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------|
| Achats (Pièges, Agrainoirs, ...) | 52 250                           | 25 300                           | 26 950         |
| Indemnisations Dégâts            | 800 000                          | 600 000                          | 200 000        |
| Clôtures électriques             | 15 000                           | 10 000                           | 5 000          |
| Plan de chasse Grand Gibier      | 31 650                           | 32 280                           | -630           |
| Charges Externes                 | 464 850                          | 393 400                          | 71 450         |
| Impôts et Taxes                  | 70 000                           | 67 400                           | 2 600          |
| Salaires Charges Sociales        | 943 000                          | 953 510                          | -10 510        |
| Amortissements                   | 154 000                          | 151 200                          | 2 800          |
| Dotation Provision Retraite      | 15 000                           | 12 000                           | 3 000          |
| Subventions - Autres Charges     | 180 600                          | 164 012                          | 16 588         |
| Intérêts sur emprunt             | 50                               | 450                              | -400           |
| Charges Exceptionnelles          | 500                              | 38                               | 462            |
| Fonds Dédiés                     | 0                                | 0                                | 0              |
| <b>TOTAL CHARGES.....</b>        | <b>2 726 900</b>                 | <b>2 409 590</b>                 | <b>317 310</b> |



Monsieur Charly GAUTHIER Chasseur et producteur de pommes en Sarthe, il revient sur les 800 000 € provisionnés sur les indemnités Dégâts qui pour lui sont trop élevés... Il fait part d'un manque des respects entre les chasseurs et les agriculteurs. Il voudrait pouvoir simplifier la demande de plan de chasse et d'attribution des bracelets à savoir fusionner le CM1 et le CM2. Nous devons réduire les populations par l'attribution et non faire une taxe.

Le Président affirme que nous travaillons pour la diminution des populations et explique que tout le monde dans la salle n'est pas forcément en accord avec la diminution des populations. Monsieur Vincent OZANGE explique aussi que nous travaillons sur le plan de chasse qualitatif cervidés dans certain secteur. Le projet devrait sortir d'ici quelques jours.

Monsieur Jean-Pierre VOGEL rappelle l'article 103 des Statuts qui indique que les résolutions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Tout scrutin électoral est pris à bulletin secret, les autres décisions sont prises selon d'autres modalités inscrites au règlement intérieur. Celui de la Fédération du 20 Avril 2002, l'article 2 précise que d'une manière générale que toutes les décisions prises en Assemblée Générale le seront à main levée, le bulletin secret sera utilisé si au moins 10 adhérents présents en font la demande.

Il est demandé à l'Assemblée, si les personnes présentes veulent voter le budget prévisionnel 2023-2024 à bulletin secret. Et seulement 8 personnes ont levé la main.

Le budget prévisionnel est approuvé à main levée majoritairement par l'Assemblée Générale (7 contre – 6 abstentions).

Le Président remercie l'Assemblée de cette approbation.

Monsieur Vincent OZANGE annonce à l'Assemblée que la Contribution devra être réglée au moment de la remise des bracelets.

Monsieur Willy SCHRAEN, confirme que pour obtenir l'aide de l'Etat, nous devons tenir les engagements et il est donc difficile de s'engager et de le budgétiser. La Fédération doit faire un budget équilibré même s'il peut y avoir une tolérance. Il explique que la Taxe est juste si elle touche là où sont les dégâts et surtout qu'elle puisse diminuer si les dégâts baissent.

### **7-VŒUX ASSOCIATION-GIC :**

Monsieur Le Président aborde les vœux et commence par celle du GIC de Montmirail à savoir que le tarif et les modalités de la Contribution Territoriale soit remis au vote en 2024. Il est également demandé qu'un plan d'action très détaillé avec action porteur, délai, résultat et avancement soit présenté lors de l'AG 2024 dans le but que les adhérents puissent se prononcer sur le renouvellement de la Contribution Territoriale.

Le GIC de Bouloire présidé par Monsieur PASQUIER demande de garder le renard nuisible, de conserver le piégeage des pies et corbeaux, de rétablir le déterrage du blaireau au 15 mai ou encore de maintenir la fermeture du faisan au 15 janvier et la gestion de l'espèce perdreaux gris et rouge il faut maintenir la subvention versée au prélèvement des corvidés. Le Président explique que nous demanderons le maintien des ESOD et avec l'accord de la commission petit gibier de la Fédération de faire un plan d'action détaillé pour les perdrix.

Monsieur Maurice GAULARD demande d'arrêter de toujours taxer les chasseurs qui sont en constante diminution. Il propose alors comme solution une part fixe à 12 euros puis 0.20 centimes par hectare.



Le Président fait part à Monsieur SAVIGNY que sa demande d'ouverture à l'année de la Vènerie sous terre est irréalisable règlementairement.

Il rappelle ensuite à l'Assemblée qu'il n'a fait qu'insister sur le prélèvement du sanglier et qu'il avait prévenu dans la lettre de l'Adhérent sortie en janvier 2020 « PRELEVER OU PAYER ». Il termine en confirmant que nous ne pouvons continuer à indemniser les dégâts avec nos Fonds Propres.

### **8-VIDÉO :**

Une vidéo sur les fonctions du personnel est présentée.

### **9-LE PREFET : Monsieur Emmanuel AUBRY**

Monsieur le Préfet Emmanuel AUBRY prend la parole, salue l'Assemblée et remercie le Président pour l'invitation au débat de ce matin, à écouter les différentes interventions qui se sont succédées et à clôturer cette matinée dense. Nommé Préfet depuis 2022, il indique avoir appris que la Sarthe est le département le plus forestier des Pays de la Loire et que même avec une métropole active et urbaine, le département peut être qualifié de rural, d'agricole, de forestier et que la chasse y est très présente et pratiquée.

Monsieur Emmanuel AUBRY remercie le Président d'avoir mobilisé les membres du Conseil d'Administration un après-midi de fin juillet 2022 pour lui permettre d'appréhender nos activités, nos préoccupations et nos souhaits pour examiner nos missions, nos projets en liens avec l'OFB et avec la DDT. Il fait part que la chasse est plus qu'un loisir mais une passion, une activité ancestrale, un art de vivre qui s'accompagne de la promotion de valeurs immanentes avec la nature, en fraternité avec d'autres qui ont en partage cette passion, une activité qui fait « société » ...une « société » de tendances contraires, à opposer à caricaturer à stigmatiser.

Il explique que nous avons un milieu naturel, un même territoire en partage, le salut ne peut venir que du dialogue, d'un minimum de compréhension mutuel pour maintenir une ruralité vivante sereine et bénéfique.

Il souligne l'engagement de la Fédération, dans la formation, la sécurité, le respect des règles et la manière dont nous tenons nos objectifs.

Il fait part ensuite de l'importance de la création et la mise à jour du compte personnel du chasseur au SIA et revient sur les 1340 armes collectées et 17000 munitions lors de la journée nationale.

Le risque incendie devient aussi un de ses sujets et insiste sur notre vigilance.

Il revient et termine sur la gestion cynégétique et le maintien Agro-Sylvo-Cynégétique pour dire qu'il faut que nous, chasseurs agriculteurs forestiers devons combiner nos efforts dans le même but à savoir diminuer les dégâts, réaliser les minimas au plan de chasse qui engendre l'augmentation des populations.

Il revient sur l'accord National du 6 mars dernier visant à réduire les dégâts de grand gibier conclu entre la FNC, les chambres d'agriculture, la FNSEA, la Coordination Rurale et la Confédération Paysanne qui prévoit un accompagnement financier de l'État si les surfaces de dégâts ont diminué de 20 % à 30 % sur les trois prochaines années. Pour y parvenir, la boîte à outil sanglier qui en fonction du département pourra évoluer, la simplification et clarification des règles d'indemnisation des dégâts. Monsieur le Préfet est certain que ce protocole sera une réussite mais insiste avant tout sur la réalisation des plans de chasse.

### **10-REMERCIEMENT DU PRESIDENT :**

Monsieur le Président remercie tous ses collaborateurs pour l'organisation de cette Assemblée. Il remercie l'ensemble des personnes présentes pour les échanges et les invite au pot de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 13 Heures.

---

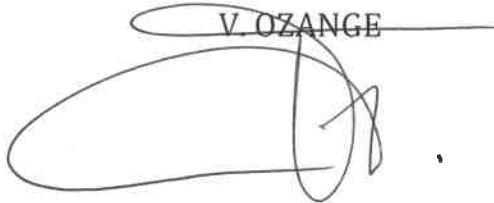
Le Président,

H.J. de CAUMONT la FORCE



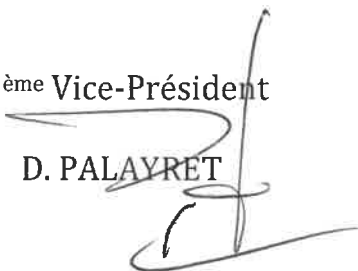
Le Vice-Président,

V. OZANGE



2<sup>ème</sup> Vice-Président

D. PALAYRET



Le Secrétaire,

R. AHLER

